



Mérule dans les caves (locataire)

Par **Sarah**, le **26/09/2011 à 17:54**

Bonjour,rnrnJe viens de louer un appartement comprenant une grande cave. Il se trouve que les caves avoisinantes sont contaminées par la mérule. M'étant renseigné, je sais que ce champignon se propage via les maçonneries, ma cave n'est donc pas utilisable. Je souhaiterais savoir si je peux réclamer une baisse du loyer à mon propriétaire puisque je n'ai pas accès à cette partie du bien que je loue, et je sais par ailleurs, que les travaux pour l'éradication du champignon ne sont pas près de se faire.rnrnMerci

Par **mimi493**, le **26/09/2011 à 18:16**

Est-ce que VOTRE cave est contaminée ?
Vous ne pouvez exiger une baisse de loyer, par contre, vous pouvez exiger que le bailleur fasse le nécessaire pour éradiquer la mérule

Par **jeff59000**, le **15/11/2011 à 23:15**

bonjourrnlle mérule est un vrai fléau, j'avais eu le cas dans mon appart.rnil faut prévenir le propriétaire par recommandé avec de préférence des photos.rndans le cas où le proprio ne bouge pas, il faudra faire appel à un huissier pour constater le problème et éventuellement les risques pour l'appart ou les personnes.rnil faut dire que le mérule se développe considérablement vite avec d'importants risques.rny'a qu'à voir là : <http://www.nord-humidite.com/le-merule.html>